ORAN : AFFAIRE DE L'ASSASSINAT DU PROFESSEUR ET MILITANT POLITIQUE AHMED KERROUMI

Un militant du MDS interrogé durant 48 heures puis relâché

Quinze jours se sont écoulés depuis la disparition, le 19 avril, et la découverte, le 23 avril, du corps sans vie du professeur et militant politique du MDS et de la CNCD Oran, le Pr Kerroumi Ahmed.

L'enquête est toujours en cours, des rumeurs circulent sur cette affaire et des interrogations sont restées sans réponse. Si du côté de la police, l'on nous signifie clairement que tant que l'affaire est en cours, aucune information ne peut être communiquée, des rumeurs circulent sur un éventuel crime crapuleux.

Au lendemain de la découverte du corps de l'enseignant universitaire, des sources sûres nous ont fait savoir qu'un homme, dont l'identité était connue, était soupçonné et activement recherché. Le suspect serait en possession de la voiture du défunt, une Renault 206 noire, toujours introuvable.

Le corps du défunt ayant été découvert à l'intérieur du siège du MDS, les enquêteurs ont procédé à l'interrogatoire de tous les membres du bureau de ce parti. C'est ainsi que cinq personnes, dont quatre sont en possession de la clé du local, ont été depuis interrogées à plusieurs reprises. On saura que le tout dernier interrogatoire de ces personnes a eu lieu le 30 avril 2011. Ce jour-là, si quatre d'entre eux sont sortis libres du commissariat, le cinquième, cadre à la Sonatrach et militant du MDS, a été retenu, et ce, jusqu'au 2 mai 2011.

Hier, passé le délai légal de 48 heures, les proches du militant étaient en attente de sa libération devant le commissariat. Ce n'est qu'aux environs de 15h que l'intéressé a été relâché. Un proche du militant du MDS a tenu à préciser : «Contrairement à ce qui a été dit, il n'a pas été mis en garde à vue, mais il a été juste "isolé" dans le cadre de l'enquête.» Une procédure tout à fait normale, nous dira un avocat, puisqu'elle entre dans le cadre de l'enquête. Il a quitté le commissariat sans qu'aucune charge ne soit retenue contre lui. Au même titre que tous les autres membres du bureau du MDS, il doit rester à la disposition de la justice tant que l'enquête est en cours et le meurtre non encore élucidé.

Amel B.

SUITE AU SIT-IN ORGANISÉ PAR LE SYNDICAT DES PSYCHOLOGUES

Deux commissions ont été installées hier au ministère de la Santé

Reçu hier par le secrétaire général du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, le Snapsy, syndicat des psychologues, a annoncé, hier, l'installation de deux commissions au niveau de ce département dont la mission est de prendre en charge les principales revendications des psychologues.

F-.Zohra B. - Alger (Le Soir) - Suite au sit-in organisé hier matin au siège du ministère de la Santé, les membres du Snapsy ont annoncé que deux commissions ont été installées. Elles se pencheront sur les revendications liées à l'amendement du statut particulier des psychologues et à la révision de la formation universitaire. Les membres du syndicat ont, selon le président du Snapsy, M. Keddad, été reçus par le secrétaire général du département de la santé avec lequel des discussions ont été entamées. S'agissant du régime indemnitaire, M. Keddad a expliqué que le texte sera, selon ses interlocuteurs, publié cette semaine dans le Journal officiel. Décidés, comme ils l'ont déjà annoncé, à faire aboutir leurs revendications, les psychologues, après la marche initiée la semaine dernière, poursuivront leurs actions de protestation. Ils comptent se mobiliser pour le mercredi 11 mai en organisant un sit-in devant le ministère de la Jeunesse et des Sports. «Nous ne nous tairons pas, notre profession est ignorée et les différents départements nous utilisent quand ils ont besoin de nous, notamment en cas de catastrophes naturelles, pour reléguer par la suite nos droits au second plan», a déclaré M. Keddad. Le syndicat des psychologues a, par ailleurs, pointé un doigt accusateur sur la Fonction publique qui, selon lui, est à l'origine des principaux problèmes de la corporation. Il lancera un appel aux départements de la santé, de la solidarité, de la justice et celui de la jeunesse et des sports pour que leur spécialité soit désormais considérée. Les psychologues mettront l'accent sur le fait que «tous les syndicats du secteur de la santé notamment ont été écoutés et leurs revendications prises en charge dans leur majorité, ce qui n'est pas le cas à ce jour pour les psychologues».

F.-Z. B.

ANNABA

Le siège de la daïra d'El-Bouni saccagé

Des centaines de jeunes se sont attaqués, hier lundi, au siège de la daïra d'El-Bouni, située à environ 4 km du chef-lieu de la wilaya d'Annaba, provoquant d'importants dégâts aux locaux abritant cette institution publique.

La majorité des émeutiers, qui ont coupé la RN 16 à l'entrée d'El-Bouni, à l'aide de pneus brûlés et autres objets hétéroclites, sont originaires de l'importante agglomération populaire de Sidi-Salem, rattachée administrativement à la commune d'El-Bouni.

Outre le siège de la daïra, les protestataires ont caillassé plusieurs véhicules appartenant à des particuliers, leur causant de graves dégâts matériels et en blessant également quelques occupants.

Ces émeutes font suite à la publication de la liste des 450 bénéficiaires de logements dans le cadre du recasement des 2 500 familles recensées au niveau du quartier dénommé la SAS, datant de l'époque coloniale.

Des échauffourées ont éclaté entre les émeutiers et les forces de l'ordre, faisant des blessés des deux côtés, ainsi que plusieurs arrestations. Les baraques de ce quartier abritaient plus de 5 000 familles dont près de la moitié a bénéficié de logements décents, ces dernières années. Selon les services de la wilaya, les quelque 2 500 autres familles logées encore dans ce bidonville veulent être recasées toutes et en même temps.

Pourtant, ajoute la même source, ce quota affiché mercredi dernier fait partie des 2 500 logements destinés au seul bénéfice des familles de ce quartier, conformément aux promesses qui leur ont été faites par le wali lors de la rencontre avec les représentants de ces familles du quartier la SAS, au mois de juin de l'année écoulée, qui a vécu durant 3 jours de graves émeutes pour les mêmes raisons.

Cette rencontre fait suite à une visite du wali et de représentants des futurs bénéficiaires aux chantiers de réalisation de ces logements à Bouzaâroura (El-Bouni).

Le chef de l'exécutif de la wilaya d'Annaba a tenu, à cette occasion, à les rassurer quant au relogement de l'ensemble des familles avant la fin 2011, leur précisant qu'une moitié d'entre elles le sera avant la fin du deuxième semestre 2011. «Tout ce qu'on vous demande est d'avoir un peu de patience et de compréhension.

On ne possède pas de baguette magique pour ériger en un laps de temps des milliers de logements pour satisfaire ici et maintenant vos doléances», a-t-il demandé aux habitants du quartier la SAS, dont certains y habitent depuis des décennies. Il leur a promis une équité dans la distribution, soulignant que le logement ira à celui qui en a vraiment besoin.

«C'est pourquoi je vous demande de nous aider à débusquer les faux demandeurs qui s'enrichissent au détriment du simple citoyen.» Les autorités de la wilaya ont tenu à rendre transparente toute opération de distribution de logements sociaux.

Et le limogeage, la semaine dernière du secrétaire général de la daïra d'Annaba, après une contestation d'une liste de 100 bénéficiaires à la cité Seybouse, ex-Joannanville, à la périphérie de la ville d'Annaba, constitue une parfaite illustration de cette nouvelle tendance.

Les listes de bénéficiaires établies par les commissions de daïra, principalement celle du chef-lieu de wilaya, font l'objet, à la demande de la wilaya, d'enquêtes supplémentaires des services de police et de gendarmerie.

Et des noms de commerçants, d'hommes d'affaires et autres personnes nullement dans le besoin ont été débusqués par les limiers des services concernés.

Cette manière d'agir ne peut qu'être applaudie par la population, principalement par ceux qui ont déposé des demandes de logement depuis plusieurs décennies mais qui attendent toujours d'être relogés dignement.

A. Bouacha

RECTIFICATIF

M. Rachid Grim, politologue, est bien directeur de l'Institut supérieur de gestion et de planification (ISGP) et non directeur à l'Institut de recherche de l'Université de Tizi-Ouzou, comme nous l'avons écrit par erreur dans notre édition de samedi dernier. Nous nous en excusons vivement auprès de l'auteur.

Le SNPSSP nous écrit

Nous avons lu dans les colonnes de votre édition du 25 avril 2011 une déclaration du président du Syndicat des professeurs et docents en sciences médicales parlant au nom des deux syndicats des praticiens hospitalo-universitaires, prenant pour cible le Syndicat des praticiens spécialistes de santé publique, qui appelle de notre part la mise au point suivante. Tout d'abord, et pour éclairer vos lecteurs sur les dessous de cette nouvelle «querelle», nous tenons à préciser que quelles que soient les divergences de points de vue entre deux corporations, rien n'autorisait qu'au lieu d'un débat éthique et transparent, ce responsable syndical prenne cette initiative honteuse et condamnée par tous, qui a consisté à saisir le directeur général de la Fonction publique le sommant de rejeter le projet du statut particulier des praticiens médicaux spécialistes de la santé publique, déposé par le ministère de la Santé. Par ailleurs, nous sommes les premiers à regretter que, de son propre aveu, la seule contribution de ce responsable au débat citoyen sur la santé se limite à susciter des polémiques stériles et néanmoins non désintéressées. Ce faisant, il persiste dans ses tentatives de désinformation, déployant des arguments fallacieux pour leurrer l'opinion publique. En effet, l'argument de la prétendue absence de concours dans la carrière de santé publique contrairement à la carrière hospitalo-universitaire relève de la manipulation grossière. La structuration des praticiens médicaux spécialistes en trois corps hiérarchiques équivalents des trois corps de praticiens hospitalo-universitaires, avec des passerelles entre les deux carrières, n'est pas une lubie d'un petit groupe d'illuminés, c'est une donnée qui avait été consacrée dans les statuts antérieurs de 1982 et 1991.

Elle fondait une vision du système de santé qui réponde à la fois aux besoins de santé de la population et aux besoins de formation, ces deux missions du système public national de santé étant complémentaires, nullement antagonistes, sans rapport de subordination entre elles. Quant à la progression dans la carrière de santé publique, elle est bien basée sur des concours de gradation qualifiants (épreuves scientifiques) et non uniquement sur l'ancienneté, contrairement à ce qu'affirme notre détracteur. Pour preuve, l'arrêté interministériel du 6 février 2007, fixant les programmes des concours sur épreuves pour l'accès aux corps et grades des praticiens médicaux spécialistes de santé publique. S'entêter à vouloir nier l'existence des concours dans la carrière de santé publique, pour accréditer une différence factice entre les deux corporations, en une sorte de «mythe fondateur» pour asseoir une vision monopoliste du système de santé, porte préjudice non seulement aux intérêts socioprofessionnels des praticiens médicaux spécialistes, mais au système national de santé tout entier. Il n'est pas étonnant alors de voir ce syndicaliste voler au secours du directeur des ressources humaines du MSPRH, principal responsable des entraves à la tenue des concours. Tout aussi fallacieux sont les arguments que les hospitalo-universitaires ont le monopole des publications scientifiques et de la recherche, mais nous lui ferons la charité de ne pas ouvrir ici cette boîte de Pandore. Par contre, quand ce responsable syndical, que la diffamation n'effraie pas, prétend réduire l'une des principales forces à l'avant-garde du mouvement syndical autonome (dont d'ailleurs il n'hésite pas à demander le soutien à l'occasion, comme par exemple lors de la conférence nationale sur la santé) à l'action d'un «groupuscule» non représentatif, il commet une insulte non seulement à l'encontre de l'esprit du combat syndical dans notre pays, mais aussi à toutes les instances de notre syndicat, qui appelle nos plus vives protestations. Plus grave encore, la déclaration se termine sur des allusions perfides tendant à semer la discorde et la division parmi les rangs des spécialistes ! Le lien est vite fait avec ces tentatives de manipulation qui se multiplient ces jours-ci, tentant d'opposer les «jeunes» spécialistes contre les «anciens». Agir ainsi et se réclamer des valeurs morales et de l'intérêt général est pour le moins… incohérent ! Voilà pour la mise au point. Cependant, nous ne nous excuserons pas auprès de vos lecteurs pour leur avoir infligé ce débat, car il les concerne aussi. Il s'agit ni plus ni moins que de savoir quel système nous voulons avoir dans ce pays : un système de santé où le soin est à la portée de tous, ou alors un système de santé donnant l'image de quelques îlots de prospérité au milieu d'un océan de misère.

P/ SNPSSP
Le président
Dr M. Yousfi